Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cabinet S.A.I.D.V.
24 DEC. 2013
N° ..... / 13

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°115/2013 DU 11 DECEMBRE 2013
Relative à une décision modificative n°6 du budget principal de l'exercice 2013

L'an deux mille treize, le onze décembre à neuf heures cinquante,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur William BENNETT et Eliane LECHENE, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	*Eliane LECHENE*
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	*Laiza TEANINIURAITEMOANA*
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANEPAU Viora	X		
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	*Marie EBB-RAIOAOA*
26	MACE Miriama		X	*Elisa YAO THAM SAO*
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre		X	
31	DOOM Yves	X		
32	TIRAO Aldo		X	
33	EBB-RAIOAOA Marie	X		
		19	**14**	**4**

Date de convocation :
04 Décembre 2013
Date d'affichage :
04 Décembre 2013

Résultats des votes

Pour	**23**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

13 décembre 2013

Affichage de la présente délibération le :

27 DEC. 2013

DELIBERATION N°115/2013 DU 11 DECEMBRE 2013

Relative à une décision modificative n° 6 du budget principal de l'exercice 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;

VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;

VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;

VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;

VU La délibération n° 014/2013 du 14 mars 2013 portant approbation du budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 11.12.2013

ADOPTEE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	**23**
POUR	**23**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

Article 1er : Le budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae est modifié comme suit :

1- En section de fonctionnement

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		En moins (-)	En plus (+)	En moins (-)	En plus (+)
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	0	36 196 136	0	0
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	36 196 136
	Total	0	36 196 136	0	36 196 136
		36 196 136		36 196 136	

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON

VILLE DE PIRAE - TAHITI - Polynésie Française - République Française

Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le 24 DEC. 2013

et publication du 27 DEC. 2013

Le Maire,

Béatrice VERNAUDON